

œuvre des programmes d'éradication de la tuberculose et de la brucellose bovines et délivre des certificats de santé à l'égard du bétail exporté. Les Laboratoires de pathologie vétérinaire, en plus de leurs travaux de recherche, fabriquent des réactifs diagnostiques et des produits biologiques et assurent des services d'analyse et de diagnostic se rattachant aux maladies des animaux domestiques et sauvages. Des laboratoires régionaux assurent des services courants de diagnostic et de recherche. La *Division du bétail* applique les lois sur le classement des viandes, de la laine et des fourrures, sur la généalogie du bétail, sur le contrôle de la production des bovins laitiers et des porcs de boucherie et sur la surveillance des paris aux hippodromes. La Division s'occupe aussi de l'amélioration du bétail et de l'établissement de la statistique des marchés. La *Division des volailles* met à exécution le programme national d'amélioration des volailles, y compris le contrôle de la ponte et l'inspection des couvoirs, et applique les règlements relatifs au classement des produits avicoles.

La *Division des fruits et légumes* applique les lois relatives au classement des fruits et légumes frais ou transformés, des produits de l'érable et du miel. La Division accorde les permis aux courtiers interprovinciaux et internationaux qui s'occupent du commerce des fruits et des légumes. La *Division des produits laitiers* applique les lois relatives au classement et aux normes des produits laitiers, y compris le beurre, le fromage, les produits concentrés du lait et la crème glacée. La *Division des produits végétaux* applique les lois et règlements relatifs aux semences, aux aliments du bétail, aux engrais et aux produits antiparasitaires, fait des inspections sur place et dirige des laboratoires d'essai régionaux. La *Division de la protection des végétaux* est responsable, en vertu de la loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes, d'empêcher l'entrée ou la dissémination au Canada d'insectes ou de maladies qui s'attaquent aux plantes, de certifier exemptes de maladies ou de parasites les plantes exportées et de certifier les pommes de terre de semence.

La *Section de l'information sur les marchés* réunit et diffuse des renseignements sur les marchés concernant le bétail, les viandes, la laine, les produits laitiers, les œufs et la volaille, les fruits et les légumes. La *Section de l'aide aux consommateurs* favorise le bon usage des produits agricoles canadiens grâce aux expériences de cuisson et de conserve pratiquées par ses économistes ménagères. La *Section du transport, de l'entreposage et de l'inspection au détail* administre le versement de subventions pour la construction d'entrepôts frigorifiques publics. Des inspecteurs de cargaisons surveillent dans les principaux ports canadiens la manutention des marchandises destinées à l'exportation. Des inspecteurs postés dans les principaux marchés effectuent des vérifications au hasard chez les détaillants et voient à ce que les produits alimentaires soient conformes aux normes officielles de qualité et de classement.

Direction de l'administration.—En plus d'avoir la responsabilité générale du bon fonctionnement du ministère, la Direction englobe les Divisions de l'économique et de l'information. L'administration des programmes de rétablissement et d'aide se rattache à la Direction.

La *Division de l'économique* recueille, analyse et interprète les renseignements économiques requis pour déterminer et appliquer les programmes du ministère. Elle mène des enquêtes et des recherches d'ordre économique en vue d'améliorer la production agricole, les marchés et les conditions de vie à la ferme. La Division sert d'organisme de recherche économique et statistique à l'Office de stabilisation des prix agricoles, à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et aux autres organismes qui collaborent aux entreprises économiques intéressant le ministère.